



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Culture et Partisans

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

L'An deux mille vingt-trois,

Et le onze mai à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq mai 2023 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Claude KRIEQUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT et M. Thierry BOLLER Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY Pouvoir à M. Claude KRIEQUER, M. Jonathan ALLONGE Pouvoir à M. Jacques LETELLIER et Mme Sandrine LENTZ Pouvoir à M. Thierry BOLLER.

Absent : Mme Emmanuelle PONCHANT

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN

DÉLIBÉRATION N°28/1.1.2.3 – AUTORISATION LANCEMENT DE PROCÉDURE ET SIGNATURE MARCHÉ PUBLIC RESTAURATION SCOLAIRE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

CONSIDÉRANT que le marché de la restauration scolaire arrive à échéance,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au lancement d'un marché à procédure adaptée ayant pour objet : la préparation et la livraison en liaison froide de repas pour les restaurants collectifs 2023-2026 de la commune d'Asnières sur Oise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à engager la procédure de passation du marché public,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le marché avec le prestataire qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offre (CAO) réunie à cet effet.

Le Maire,

Le secrétaire,